

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

98x21

### MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONCERT LE JAS ROD POUR LES REPETITIONS DU GROUPE PARANOHEAD

Dans le cadre de sa politique culturelle et de l'accès du plus grand nombre à la culture, la ville accueille régulièrement des compagnies en résidence de création artistique dans le cadre de conventions.

En ces temps de crise sanitaire, au-delà de la création artistique, certains musiciens professionnels, privés de concerts live en raison des décrets en vigueur prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, sollicitent la commune pour pouvoir accéder à nos équipements afin de mettre en place des temps de répétition dans des conditions optimales.

Ainsi, le groupe Paranohead (association Paranohead, Allée Edgar Degas, bâtiment M4 Apt 13, 13500 MARTIGUES ; siren 895226165 , présidée par Mme CAM THI YEN) sollicite la commune pour bénéficier du Jas Rod pour 2 jours de répétition : du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre gracieusement le Jas Rod à disposition de l'association du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

– APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle le Jas Rod à l'association Paranohead

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI